



Dossier technique

Championnat de France par équipe Gac /  
Trophée Fédéral par équipe

Les 3 et 4 mai  
Les Ponts de Cé

## Dossier technique

**Championnat de France par équipe**

**Trophée Fédéral par équipe**

**GAC**

**Forclusion / limite d'engagement :**

**13 AVRIL**

## Autorités décisionnelles

Conformément à la réglementation fédérale, vous trouverez ci-dessous les autorités décisionnelles pour cette compétition :

**Gestionnaire de compétition** : Marion Limbach-Tarin

**Direction de la compétition** : Marion Limbach-Tarin

**Responsable des juges** : Mélanie Poiron

**Délégué Fédéral** : à définir

## Contact technique

Marion Limbach Tarin

[marion.limbach-tarin@ffgym.fr](mailto:marion.limbach-tarin@ffgym.fr)

0682410663

## Liste des équipes sélectionnées :

La liste des équipes sélectionnées est disponible dans la lettre FFGYM GAC n°1.

## Engagements des gymnastes :

Les engagements sont à réaliser par EngaGym avant le 13 avril 2025 (23h59).

Clubs réserves : Les clubs réserves N3 souhaitant participer à la compétition en cas de forfait d'un des participants, doivent s'engager dans cette catégorie de la même manière que les autres. Le 14 avril, ils seront avertis de leur intégration ou non à la compétition.

## Tarifs

Nationale 1, 2 et 3 : 50 euros par équipe

TFE : 44 euros par équipe

## Règlement des engagements

Les engagements sont à payer pour le 23 avril. Il est conseillé d'attendre la date de forclusion des engagements pour s'acquitter des droits.

## Procédure d'engagement des juges

Les clubs engagent leurs juges dans engagym **avant le 13 avril** (Case juge en bout de ligne de l'évènement dans Engagym).



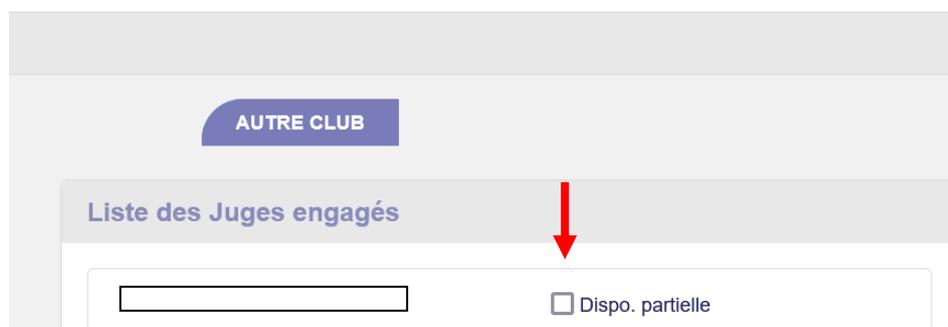
Même procédure pour les clubs qui souhaitent inscrire un juge non licencié dans leur club (cliquer sur « autre club »).



Dans le cas où un club ne connaît pas le nom du juge qui officiera, il engage impérativement un juge prévisionnel avant la date limite. Le « juge prévisionnel » devra être mis à jour par un « juge nominatif » dans les meilleurs délais.



Dans le cas d'un club qui souhaite donner une information complémentaire au responsable des juges de l'évènement (par exemple 2 juges engagés : 1 pour la Filière Elite, le second pour la Filière Nationale), cocher la case dispo partielle et inscrire les précisions dans la fenêtre qui s'ouvre puis valider.



En cas de modification de juge, le club peut modifier dans Engagym jusqu'au 21 avril. Après cette date, les demandes de modification doivent être justifiées et envoyées par mail à [jugeGAC@ffgym.fr](mailto:jugeGAC@ffgym.fr)

## UFL et GFL (Nationale 1 Uniquement)

Conformément au Règlement Technique, les clubs doivent identifier la liste des gymnastes susceptibles de concourir en Nationale 1 et transmettre les documents officiels pour le 10 mars.

Après vérification de ces documents, une liste fédérale des gymnastes admis à concourir en Nationale 1 sera publiée au 21 mars. Seuls les gymnastes identifiés dans cette liste pourront figurer dans la composition de l'équipe et être autorisés à concourir. Le statut GFL / non GFL de chaque gymnaste sera précisé sur cette liste.

## Accréditations

Les demandes d'accréditations dirigeant et entraîneurs se font via EngaGym comme pour les gymnastes.

A l'accueil des clubs, chaque responsable de club se verra remettre les accréditations suivantes :

- 1 accréditation dirigeant (s'il en a fait la demande sur EngaGym)
- 1 accréditation par gymnaste engagé
- 1 accréditation par juge engagé
- 1 accréditation par entraîneur (s'il en a fait la demande via EngaGym) dans la limite de 2 entraîneurs par équipe

## Accueil des clubs

Le dossier avec les accréditations sera à retirer dans la salle de compétition dès votre arrivée : le vendredi de 13h à 20h, le samedi à partir de 7h.

## Cartes de compétition

Les cartes de compétition sont à envoyer par mail au plus tard le **23 avril** à l'adresse suivante : [CarteCompetGAC@ffgym.fr](mailto:CarteCompetGAC@ffgym.fr) Elles sont téléchargeables sur le site de la Fédération Française de Gymnastique

[https://moncompte.ffgym.fr/Compétition/Base\\_documentaire\\_competition/GAC](https://moncompte.ffgym.fr/Compétition/Base_documentaire_competition/GAC)

**Pour plus d'informations, voir le règlement technique GAc.**

## Musiques

Les musiques devront être téléchargées au plus tard **le 23 avril** via l'application DJGym accessible via le site de la FFGym – Rubrique Compétitions. **Pour que les musiques utilisées lors des compétitions sélectives soient basculées dans DJGYM sur le championnat de France par équipe ou TFE, il suffit de les enregistrer sur la sous-catégorie équipe concernée pour l'un/l'une des gymnastes de l'unité** (exemple N1 Imposé, N2 Libre, ou pour le TFE, TFE duo, trio, quatuor). Pas besoin de les télécharger à nouveau.

- 1) Sélectionner un des gymnastes de l'ensemble comme si vous vouliez télécharger une musique.
- 2) Cliquer sur la musique concernée
- 3) Cliquer sur la sous-catégorie concernée lors des championnats de France par équipe (exemple : TFE Duo, N1 Libre).
- 4) Cliquer sur « enregistrer »

Il faut que la sous-catégorie soit en surbrillance (bleue) pour que la bascule de la musique soit opérationnelle. La manipulation doit-être réalisée après la sélective de Cagnes/mer pour les Nationaux et Elite, à l'issue de la compétition régionale (ou regroupement) pour les Fédéraux.

Les unités qui concourent sur le programme imposé doivent enregistrer leur musique sur Combiné 1 et **Combiné 2**, à l'instar des sélectives en NA 8-16 ans pour lesquelles un nombre très restreint de clubs a suivi la consigne.

Prévoir une copie des musiques sur support USB pour le jour de la compétition.

A l'issue de la compétition, pour les unités sélectionnées pour le championnat de France par unité et pour le Trophée Fédéral, il faudra rebasculer la musique sur la bonne catégorie individuelle.

## Ordre de passage

Trophée Fédéral par équipe : Tirage au sort. Chaque club aura à minima une unité le matin, une unité l'après-midi.

Nationale 2 et 3 : Passage par club selon ordre de passage défini par le club. Tirage au sort de l'ordre de passage des clubs.

### Nationale 1 :

1<sup>er</sup> mouvement : Passage par club selon ordre de passage défini par le club. Tirage au sort de l'ordre de passage des clubs.

2<sup>e</sup> mouvement : Passage par ordre inverse du classement du 1<sup>er</sup> mouvement de la manière suivante :

Equipe classée 8 unité 1, équipe classée 7 unité 1, équipe classée 6 unité 1,.....équipe classée 8 unité 2, équipe classée 7 unité 2 etc...

### Nationale 1, Nationale 2, Nationale 3

L'ordre de passage des unités au sein de l'équipe est défini par le club. Il doit être déterminé pour le 13 avril via le formulaire disponible en cliquant sur le lien suivant :

[Accéder au formulaire ordre de passage](#)

Après le 13 avril, l'ordre de passage interne à l'équipe ne pourra être modifié qu'en cas de modification de la composition d'équipe ou en cas de modification sur le choix des unités définies pour un des deux mouvements.

## Modifications de composition d'équipe

Les modifications d'équipe (modifications d'une ou plusieurs unités de l'équipe, ou modification d'une unité parmi les 4 désignées pour un des mouvements) seront possibles jusqu'au 23 avril sans justificatif.

A partir du 24 avril, seules seront possibles les modifications accompagnées d'un justificatif (ex : certificat médical...).

### Modification d'une des unités de l'équipe de base

Les modifications se font via engagym en cliquant sur le bouton dédié. Elles ne sont effectives qu'après validation de la Fédération. Si cela impacte l'ordre de passage, le club doit remplir un nouveau formulaire d'ordre de passage.

LIBELLÉ	
Equipe 1	

### Modification d'une des 4 unités définie sur un mouvement (N1, N2, N3 uniquement)

Le club doit remplir un nouveau formulaire ordre de passage.

### Modification de sous-catégorie (N1, N2, N3 uniquement)

Une fois la sous-catégorie définie pour cette compétition, il n'est plus possible de la modifier.

Exemple : Mon unité est engagée en Libre. Je ne peux plus décider après la date limite d'engagement de les basculer en Imposé. **Les sous-catégories ne peuvent plus être modifiées après le 13 avril.**

## Forfaits :

- Forfait déclaré avant la date de forclusion des engagements : pas de droits d'engagements à régler, pas d'amende.
- Forfait justifié après la date de forclusion des engagements : droits d'engagement conservés. Un justificatif doit être fourni (certificat médical, etc...)
- Forfait non déclaré ou forfait non justifié après la date de forclusion des engagements : droits d'engagement conservés, amende.

Le forfait est à déclarer via l'application EngaGym.

## Vérification des licences

ATTENTION : Les licences des athlètes et entraîneurs seront vérifiées à l'entrée de la salle d'échauffement.

L'entraîneur devra les avoir avec lui. Elles devront comporter les photos des athlètes présents.

## Modalités de compétition

### Organisation du plateau

L'accès au plateau de compétition n'est autorisé qu'aux compétiteurs, aux entraîneurs et aux juges en tenue. Les compétiteurs doivent maintenir l'espace de compétition dégagé de leurs effets personnels.

### Entraînement plateau compétition

Un entraînement plateau sera possible uniquement pour les unités sélectionnées pour le Championnat de France par équipe en Nationale 1, Nationale 2 et Nationale 3. Cet entraînement aura lieu le Vendredi de 14h à 21h.

Pour s'inscrire à l'entraînement plateau, veuillez remplir le formulaire accessible en cliquant sur le lien suivant pour le 13 avril :

[Accéder au formulaire d'inscription](#)

Le planning d'entraînement sera diffusé sur le mini-site au plus tard 10 jours avant la compétition.

### Echauffements

L'échauffement spécifique aura lieu sur le praticable de la salle d'échauffement. Passage direct en salle de compétition.

### Planning de compétition

Le planning prévisionnel est disponible sur le mini-site de l'évènement accessible via le site de la FFGYM, page du calendrier de la compétition. Le planning définitif sera diffusé à ce même endroit.

### Palmarès

Survêtement complet du club obligatoire (haut et bas).

## Récapitulatif des formalités techniques à accomplir

Formalité	Où	Date limite	
GFL	Engagym + mail	10 mars	
Engagement des gymnastes	Engagym	13 avril	
Accréditations entraîneurs et dirigeants	Engagym	13 avril	
Engagement des juges	Engagym	13 avril	
Entraînement plateau	Formulaire	13 avril	
Ordre de passage	Formulaire	13 avril	
Cartes de compétition	<a href="mailto:CarteCompetGAC@ffgym.fr">CarteCompetGAC@ffgym.fr</a>	23 avril	
Téléchargement des musiques	DJGym	23 avril	
Paiement engagements		23 avril	